

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 21 mai 2026

DE_019_2026

Désignation des représentants au sein du Comité de Programmation

LEADER

Membres en exercice : 22

Date de la convocation : 13/05/2026

Présents votant : 16

Le vingt-et-un mai deux mille vingt-six à 14h00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la SALLE POLYVALENT de GIGNY-BUSSY sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants : 16

Présents : Pascale CHEVALLOT, Denis DEMARCHE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Éric LEPAGE, Sylvain MARQUET, Sébastien MIRGODIN, Alain PAUPHILET, Jean-Louis POIRISSE, Jean-Louis ROYER, Daniel STOLL, Sylvain VALOTA.

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, Jacky DESBROSSE, Marie-Christine DRESSEL, Daniel FONTAINE, François GSELL, Jocelyne VINCENT.

Représentés : Michel CAPPÉ représenté par Marie-Christine BOBLIQUE, Olivier DELCOMBEL représenté par Jean-Pierre FORMET.

Excusés : Romain DESANLIS, Isabelle LAROSE, Clément ROLLOT, Virginie SIMONNET.

Absents : Bernard AUBRY, Cédric CHEVALIER, Corinne DAHERON, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Brigitte HANSE, Dominique HAUTEM, Joël LAGNEAUX, Pierre VIGNEAU.

Secrétaire de séance : Alain PAUPHILET

Objet : Désignation des représentants au sein du Comité de Programmation LEADER CNAS - DE_019_2026

Le Pays Vitryat a été retenu par la Région Grand Est en réponse à l'appel à projet LEADER 2023-2027. ADEVA portera ce programme et gèrera l'enveloppe d'1 079 044 € attribués pour mettre en œuvre la stratégie : « Pour un Pays Vitryat plus connu et reconnu pour son cadre et sa qualité de vie ».

Ce programme européen est élaboré autour d'un principe fondamental de mise en œuvre ascendante. En effet, les acteurs du territoire ainsi que les chambres consulaires ont été intégrés à la concertation pour l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions. Ils le seront aussi lors de l'attribution des subventions aux porteurs de projet en siégeant au Comité de programmation. Cet organe décisionnel est composé de membres privés représentants au mieux les activités et l'économie du territoire Vitryat et de membres publics.

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Région Grand Est du 24 mars 2023 validant la sélection des GAL LEADER 2023-27 au titre du Programme FEADER Grand Est 2023-27 ;

Vu la notification de la décision de la sélection du Président de la Région Grand Est en date du 27 mars 2023 ;

Vu la délibération 2023_016 du Comité syndical du 30 juin 2023 désignant un représentant titulaire et un suppléant au Comité de programmation LEADER 2023-2027 ;

Considérant le renouvellement du comité syndical du syndicat mixte ADEVA du Pays Vitryat ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants au sein du Comité de Programmation.

propose

✓ De désigner M. Sylvain LANFROY en tant que membre titulaire et M. Jean-Louis POIRISSE en tant que membre suppléant pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein du Comité de Programmation LEADER,

✓ De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ **Après avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité la désignation de M. Sylvain LANFROY, en tant que délégué titulaire et M. Jean-Louis POIRISSE, en qualité de délégué suppléant élu pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein du comité de programmation.**

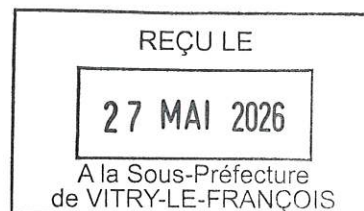
Fait et délibéré à la SALLE POLYVALENTE de GIGNY-BUSSY

Le 21 mai 2026

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Sylvain MARQUET



ADEVA - Pays Vitryat
Centre d'affaires « La Fabrique »
6 Bis, avenue de la République
51300 VITRY LE FRANÇOIS
Tél. 03 26 62 10 69 - Fax 03 26 62 10 62